

Vers un BAC+3

BTS_A AP

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Aménagements paysagers

Code RNCP : 38349

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS Aménagements paysagers est un diplôme de niveau 5, qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Se situer dans des questions de société
- Argumenter un point de vue dans un débat de société
- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Conduire un projet
- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- Communiquer en langue étrangère et/ou avec des moyens adaptés
- Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers
- Gérer des équipes au travail
- Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations
- Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions
- Conduire les opérations de mise en place et de gestion de la végétation
- Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux
- Conduire les opérations de réalisation et de maintenance des ouvrages, infrastructures et réseaux
- Déterminer le coût d'un projet dans son environnement
- Assurer le suivi technico-économique d'un chantier
- Gérer un aléa
- Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande
- Concevoir et présenter un projet d'aménagement paysager

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION & PUBLIC CONCERNE

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante,
- Être titulaire soit d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), Particuliers,
- Être sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

FORMATION CONTINUE



DURÉE

- Formation à temps plein sur 10 mois
- 784 h en centre de formation, 136 h à distance (26 semaines)
 - 356 h en entreprise, (10 semaines)
- De septembre à fin juin**

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel / distanciel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

à partir de 9 118 €
Pour connaître le tarif d'un bloc en particulier,
se référer au site «www.moncompteformation.gouv.fr»

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN APPRENTISSAGE
ET EN VAE**
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

Capacités du tronc commun des BTSA	<ul style="list-style-type: none">• S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui• Construire son projet personnel et professionnel• Communiquer dans des situations et des contextes variés
Capacités professionnelles spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager• Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique• Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers• Assurer la gestion technico-économique de chantiers• Elaborer un projet d'aménagement paysager

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

ÉVALUATION - VALIDATION

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF). Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 8 épreuves (25 capacités). Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2024) : 95 %
- Taux d'insertion professionnelle (FCA sortants 2022) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (FCA sortants 2022) : 31,82 %
- Taux moyen de satisfaction (FCA 2020-2024) : 83,55 %

RÉMUNÉRATION

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

FINANCEMENT

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 12 26 26 - cfppa.fauville@educagri.fr

32 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan